

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2025/015

Nombre de
Conseillers
en exercice : 15
présents : 10
votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars, le Conseil Municipal de la Commune de Cussac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au Chapiteau de la Fontanelle, sous la présidence de Monsieur André RAVET, Adjoint au Maire.

Date de convocation de l'Assemblée : le sept mars deux mille vingt-cinq

Présents : M. CERQUEIRA ; R. DUFOUR ; F. GAILLARD ; P. GIBAUD ; R. GRENOUILLET ; A. RAVET ; F. TOMAS ; N. BARNY ; F. CHALEIX ; L. GABETTE

Non présent lors du vote : D. CHAMBON

Excusée ayant donné pouvoir : D. JARDIN ; J. LEFORT (Mme LEFORT ayant donné procuration à M. le Maire, son vote ne peut pas être pris en compte)

Absentes : C. VIARD ; P. GABORIAU

Secrétaire : F. TOMAS

*Budget Annexe
Lotissement les
Nénuphars de la
Jalade*

OBJET : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES NÉNUPHARS DE LA JALADE :

PRÉSENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur André RAVET délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Dominique CHAMBON, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Monsieur le Maire ne prenant pas part aux débats, à l'unanimité des votants :

1° lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif.

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion.

3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans l'exécution du budget ci-dessous :

| <u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u> | | <u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u> | |
|---|--------------------|--|-------------------|
| REPORT DÉFICITAIRE N-1 | 0,00 € | REPORT DÉFICITAIRE N-1 | 19 054,80 € |
| REPORT EXCÉDENTAIRE N-1 | 61 899,15 € | REPORT EXCÉDENTAIRE N-1 | 0,00 € |
| | | PART N-1 AFFECTE EN N | 0,00 € |
| DÉPENSES DE L'EXERCICE | 111 706,85 € | DÉPENSES DE L'EXERCICE | 112 514,07 € |
| RECETTES DE L'EXERCICE | 110 605,55 € | RECETTES DE L'EXERCICE | 131 660,35 € |
| <u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u> | -1 101,30 € | <u>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</u> | 19146,28 € |
| <u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u> | 60 797,85 € | <u>RÉSULTAT CUMULÉ DE LA SECTION</u> | 91,48 € |
| RESTES À RÉALISER DÉPENSES | 0,00 € | AFFECTATION A L'INVESTISSEMENT | 0,00 € |
| RESTES A RÉALISER RECETTES | 0,00 € | COMPLÉMENT LIBRE D'AFFECTATION | 0,00 |
| TOTAL RAR | 0,00 € | C'est-à-dire qui peut être affecté à l'investissement ou capitalisé en fonctionnement.(ligne 002) | |
| BESOIN DE FINANCEMENT | 0,00 € | TOTAL A AFFECTER | |
| PRÉLÈVEMENT RÉGLEMENTAIRE A EFFECTUER EN N+1 SUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (ART.1068) | | REPRISE N+1 EN FONCTIONNEMENT (002 BP N+1) | 91,48 € |

Ce document comptable est voté à l'**unanimité des membres votants**, le Maire s'étant retiré pour le vote.

Fait et délibéré en Mairie de CUSSAC
Le 13 mars 2025

LE PRÉSIDENT
André RAVET

Secrétaire de séance
Françoise TOMAS

Affichée le : 20/03/25

Monsieur Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État, via www.telerecours.fr

Le 18/03/25
Le Maire



Accusé de réception en préfecture
087-218705408-20250313-2025015-DE
Reçu le 18/03/2025